

SELARL C.D.Juris

E. MARTINEZ - P. BISWANG
S. ROCHETTE

Huissiers de Justice Associés

M. LONGUEVILLE

Huissier de Justice Salarié

Office d'EpinaY-Sous-Senart

5, rue Jean Jaurès

91860 EPINAY-SOUS-SENART

Tél : 01.69.49.65.49

Fax : 01.69.49.65.40

etude2@cdjuris.com

Office de Savigny Sur Orge

29 Grande rue - BP 28

91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

Tél : 01.69.56.51.10

Fax : 01.69.56.51.13

etude1@cdjuris.com

www.cdjuris.com



Compte bancaire

IBAN : FR76 3000 4016 2100 0107 6713 472

BIC ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE EXPEDITION

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	220,94
VACATION	300,00
TRANSPORT	7,67
HT	528,61
TVA 20,00 %	105,72
Lettre	2,20
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	14,89
TTC	651,42



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT ET UN FEVRIER

A LA REQUETE DE

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence « MAUREGARD » sise 140 bis Grand Rue 91360 EPINAY SUR ORGE, représenté par son syndic en exercice l'agence Autoroute Sud SAS au capital de 40 000 ,00 €, immatriculée sous le numéro 327 399 150, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Evry dont le siège social est 39, rue Henri Dunand 91600 SAVIGNY SUR ORGE, agissant poursuites et diligences en la personne de son Président en exercice domicilié en cette qualité au dit siège social dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'assemblée générale des copropriétaires du dit immeuble en date du 30 Mars 2016 – résolution numéro 10- 1.

Ayant pour avocat Maître Michel MIORINI membre de la SELAS Avocats associés MIORINI, avocat au barreau de L'ESSONNE domicilié résidence « Le Feray » 4, rue Feray BP 16 91101 CORBEIL ESSONNES CEDEX.

Lequel se constitue et occupe sur les présentes poursuites de saisie immobilière et de ses suites, et au cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs, offres réelles ou toutes significations à la présente procédure.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Manon LONGUEVILLE, Huissier de justice salarié membre de la SELARL C.D JURIS à EPINAY SOUS SENART (91860) au 5 rue Jean Jaurès, soussignée,

AGISSANT EN VERTU :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Longjumeau en date du 11 octobre 2012, signifié et définitif ainsi que l'atteste le certificat de non opposition délivré par Monsieur le Greffier près le Tribunal d'Instance de Longjumeau en date du 30 aout 2018, ainsi que le certificat de non pourvoi délivré par Monsieur le Directeur du Greffe de la Cour de Cassation de Paris en date du 24 Avril 2018.

Des dispositions des articles R 311-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Me suis transporté ce jour sur la commune de 91360 EPINAY SUR ORGE 140 bis Grand Rue à l'effet de dresser le Procès-Verbal descriptif du dit bien immobilier ci-après désigné et appartenant à :

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente judiciaire.

Là étant en présence de la société Cabinet Agenda SBV. EXPERTISES représentée par Monsieur dont le siège social est 18 Domaine du Bois de la Garenne 77760 ACHERES LA FORET où là étant j'ai procédé à la description suivante.

I. DESIGNATION GENERALE

Sur la commune de EPINAY SUR ORGE (91360), 140 bis Grand Rue

1. Présentation du bien

Les biens et droits immobiliers dépendent d'un ensemble immobilier situés 140 bis Grand Rue 91360 EPINAY SUR ORGE.

Ces biens sont cadastrés :

Section AC numéro 370

Section AC numéro 371

Section AC numéro 372

Section AC numéro 373

Section AC numéro 374

Désignation des biens et des droits immobiliers mis en vente.

Le lot numéro 41 : au premier étage une chambre de service portant le numéro 23 avec lavabo et un placard, droit aux WC et douche communs situés à droite du palier au même étage et les 23/10 000 (vingt-trois/dix millièmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel au surplus que les dits biens immobiliers existent et s'étendent et se poursuivent et comportent avec toutes aisances, dépendances et immeuble par destination, constructions et ouvrages, tous biens servitudes et mitoyennetés, droits et actions quelconques y attachés qui pourront être faites sans aucune exception, ni réserve.

Observation :

Le dit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maitre PREA, Notaire à Paris en date du 13 janvier 1967, publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 11 mars 1967, volume 135 18 numéro 10, modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maitre PREA, Notaire à Paris en date du 19 janvier 1967 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 16 mars 1967, volume 13529 numéro 6.
- aux termes d'un acte reçu par Maitre BRISSE, Notaire à Meudon en date du 17 octobre 1967 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 1^{er} décembre 1967, volume 14036 numéro 15.
- aux termes d'un acte reçu par Maitre BONNEL, Notaire à Paris en date du 20 septembre 1985 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 17 octobre 1985, volume 6459 numéro 6.
- aux termes d'un acte reçu par Maitre LEGAL, Notaire à Melun en date du 11 juillet 1991 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 13 août 1991, volume 1991 P numéro 5362.

2. Origine de Propriété

Les dits biens immobiliers sus visés appartiennent à Monsieur _____ par suite de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte de vente reçu par Maitre Patrice CARRARD, Notaire Associé à LONGJUMEAU en date du 11 août 2009, publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 09 septembre 2009, volume 2009 P numéro 50 95.

3. Condition d'occupation

La chambre est actuellement inoccupée.

4. Situation géographique

Le logement se situe sur la commune d'EPINAY SUR ORGE, commune située à environ 20 km au sud/est de Paris dans le département de l'Essonne.

Le bien se situe à environ 1 km du centre-ville lequel est riche de différents commerces.

Les écoles maternelles et primaires se trouvent à 5 mn en voiture.

La commune d'EPINAY SUR ORGE est proche des grands axes tels que la nationale 7 et l'autoroute A6.

Un centre commercial se trouve au pied de la résidence avec un magasin « Carrefour Market » et différents commerce de proximité tels qu'une boulangerie et une boucherie.

L'appartement se situe au premier étage de l'immeuble.

On y accède par des escaliers.

A droite au fond du couloir se trouve la salle d'eau collective équipée d'une douche et un cabinet de toilette collectif.

(Photographies 1 à 7)

Le syndic est l'Agence AUTOROUTE SUD située 55 avenue Charles de Gaulle à SAVIGNYS UR ORGE (91600).

II- DESCRIPTION DETAILLEE :

Le logement dont s'agit consiste en une chambre.

Il s'agit de la **chambre numéro 23** située au premier étage de l'immeuble.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois murales et le plafond sont en plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte palière.

Un radiateur.

Une fenêtre en bois deux vantaux, intérieur vitré avec baie fixe en partie gauche.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Un disjoncteur.

Un coin cuisine avec paillasse en inox mono bac qui repose sur un meuble en bois sinistré.

Des traces d'humidité importantes sont présentes dans tout l'appartement.

Des meubles et divers objets sont entreposés dans le logement.

(Photographies 8 à 11)

Dans le couloir, à gauche en sortant de la chambre, se trouve une salle d'eau commune équipée d'une douche.

Des WC communs sont également à disposition des habitants dans le couloir.

(Photographies 12 à 15)

III- RAPPORTS D'EXPERTISES

L'intégralité des contrôles a été effectuée par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

CONTROLE AMIANTE (*Annexe 1*)

Réalisé par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE (*Annexe 2*)

Etabli par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (*Annexe 3*)

Effectué par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS (Annexe 4)

Etabli par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

ATTESTATION DE SURFACE PRIVATIVE (Annexe 5)

Etablie par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS :

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Des photographies sont annexées au présent procès-verbal de constat.

Le présent Procès-Verbal de Constat a été rédigé sur 7 pages.

Manon LONGUEVILLE

Huissier de Justice





Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



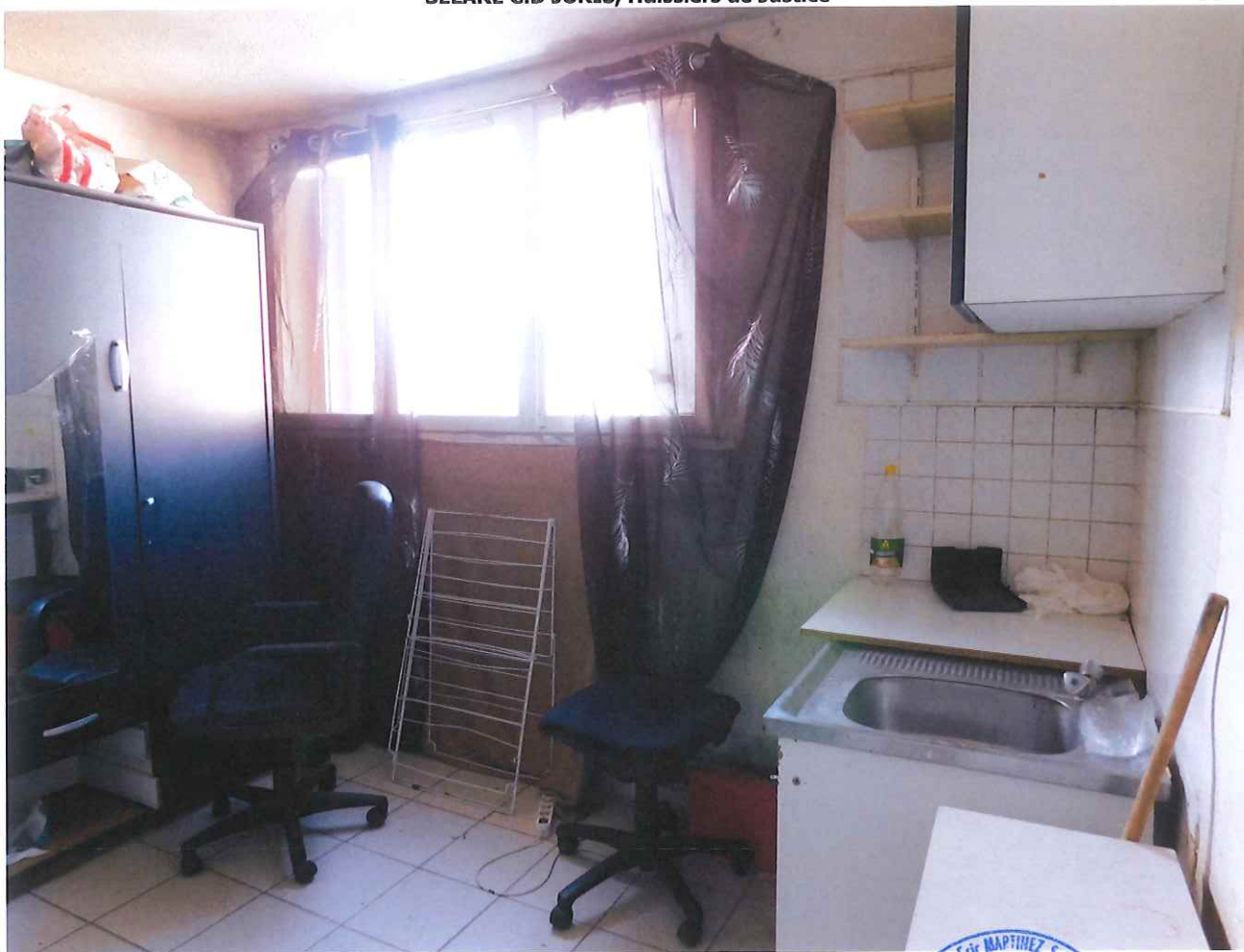
Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



Photographie n°15

